

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 1785)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL117

présenté par
Mme Avia, rapporteure

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le choix précédemment fait de déplacer ces dispositions après l'article 3, dans un chapitre dédié au devoir de coopération des opérateurs de plateforme dans la lutte contre la haine en ligne.